



*Municipalité de
Saint-Jacques*

L'enregistrement audio de la présente séance est consultable sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques au www.st-jacques.org/municipalite/greffe/

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue à huis clos et par audioconférence, en raison de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois par le gouvernement du Québec le **lundi 1^{er} juin 2020 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Madame Josyane Forest, mairesse

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Absence : Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution numéro 216-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution numéro 217-2020

Adoption du procès-verbal du 4 mai 2020

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le procès-verbal du 4 mai 2020 soit adopté tel que rédigé.

FINANCES

Résolution numéro 218-2020

Approbation de la liste des comptes du 22 avril au 21 mai 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.



Municipalité de Saint-Jacques

- QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Saint-Jacques, pour la période du 22 avril au 21 mai 2020, soient définis comme suit :

Liste des comptes payés du 22 avril au 21 mai 2020	1 989 420,90 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 4 mai 2020	14 794,53 \$
Liste des comptes à payer en date du 21 mai 2020	22 664,61 \$
Total des déboursés pour la période du 22 avril au 21 mai 2020	2 026 880,04 \$

- QUE les déboursés d'une somme de 2 026 880,04 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 27 avril au 24 mai 2020

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire conformément au règlement de délégation en vigueur.

Finances au 28 mai 2020

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

EN PLACEMENT	AU COMPTE COURANT
1 608 415,32 \$	402 279,63 \$

Résolution numéro 219-2020

Mandat à DCA Comptable professionnel agréé inc. pour la réalisation de l'audit du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables au 31 décembre 2019

ATTENDU QU' il y a lieu de réaliser l'audit du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (Recyc-Québec) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 ;

ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 1 600 \$ (plus taxes applicables) est reçue de DCA Comptable professionnel agréé inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 1 600 \$ (plus taxes applicables) et de mandater DCA Comptable professionnel agréé inc. pour la réalisation de l'audit du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (Recyc-Québec) de la Municipalité de Saint-Jacques au 31 décembre 2019.

Budget 2020

RAPPORTS DES COMITÉS

Aucun rapport de comité n'est déposé.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des



*Municipalité de
Saint-Jacques*

membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de mai 2020.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 220-2020

Nomination d'une représentante de la Municipalité de Saint-Jacques au sein de la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc. pour 2020-2021

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de nommer madame Isabelle Marsolais pour représenter la Municipalité de Saint-Jacques au sein de la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière pour 2020-2021.

Résolution numéro 221-2020

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 003-2020 sur l'encadrement des chiens sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques et abrogeant le règlement numéro 115-2004

Monsieur Claude Mercier, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 003-2020 sur l'encadrement des chiens sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques ;
- Dépose le projet du règlement numéro 003-2020 intitulé : Règlement sur l'encadrement des chiens sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques et abrogeant le règlement numéro 115-2004.

Résolution numéro 222-2020

Renouvellement du contrat de services professionnels pour le recensement des chiens et le respect de la réglementation sur la circulation des chiens sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE	l'entente intervenue entre l'Inspecteur Canin et la Municipalité de Saint-Jacques arrive à échéance le 30 juin 2020 ;
ATTENDU QU'	il est prévu dans la présente entente une clause (4.4) pour la durée et le renouvellement ;
ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques désire renouveler la présente entente pour la période du 1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ;
ATTENDU QUE	tout propriétaire d'un chien doit, le ou avant le 1 ^{er} septembre 2020, faire enregistrer son animal au coût de 25 \$ par licence ;
ATTENDU QUE	le permis d'exploitation de chenil (élevage/traineaux) sera remis par la Municipalité au coût de 250 \$ et valide pour l'année, soit du 1 ^{er} septembre au 31 août ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le renouvellement du contrat avec



*Municipalité de
Saint-Jacques*

L'Inspecteur Canin pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Budget 2020

Résolution numéro 223-2020

Renouvellement de l'adhésion de la directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)

ATTENDU QUE madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe, est membre de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021 et de verser la somme de 350,67 \$ (incluant les taxes) à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ).

Budget 2020

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 224-2020

Embauche d'étudiants à la voirie

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à l'embauche d'étudiants à la voirie pour la période estivale 2020 ;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées par la directrice générale et le directeur des travaux publics ;

ATTENDU QUE ces derniers recommandent l'embauche de :

NOM	DÉBUT D'EMPLOI
Antoine Marcotte	1 ^{er} juin 2020
Lauren Kenny	22 juin 2020
Zachary Tessier	22 juin 2020
Samuel Melançon-Gauthier	22 juin 2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'embauche de messieurs Antoine Marcotte, Lauren Kenny, Zachary Tessier et Samuel Melançon-Gauthier à titre d'étudiants à la voirie pour la période estivale 2020 et que le salaire soit le salaire minimum.

Résolution numéro 225-2020

Dernier versement à Excavation Thériault inc. pour le contrat de déneigement 2019-2020

ATTENDU QU' il y a lieu de verser la somme de 105 801,84 \$ (incluant les taxes) à Excavation Thériault inc. à titre de dernier versement pour le contrat de déneigement 2019-2020 ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE l'inspection du territoire a été réalisée par le directeur des travaux publics ;

ATTENDU QUE toutes les conditions du contrat de déneigement ont été respectées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le versement d'une somme de 105 801,84 \$ (incluant les taxes) à Excavation Thériault inc. à titre de dernier versement pour le contrat de déneigement 2019-2020.

Budget 2020

Résolution numéro 226-2020

Factures, crédits et avenants d'Énergère inc. pour la conversion de luminaires de rues à DEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Énergère inc. pour des travaux de conversion de luminaires de rues à DEL (résolution numéro 546-2019) ;

ATTENDU QU' une somme de 706,64 \$ (plus taxes applicables) a été retirée du contrat en raison de deux luminaires appartenant au MTQ (ordre de changement numéro 1) ;

ATTENDU QU' une somme additionnelle de 1 842,36 \$ (plus taxes applicables) a été ajoutée au contrat en raison de l'ajustement des quantités de porte-fusibles au projet (ordre de changement numéro 2) ;

ATTENDU QU' une somme additionnelle de 564,09 \$ (plus taxes applicables) a été ajoutée au contrat pour un luminaire supplémentaire à l'intersection de la route 341 et de la rue Montcalm (ordre de changement numéro 4) ;

ATTENDU QU' une somme de 5 195,02 \$ (plus taxes applicables) a été retirée du contrat en raison de mesures accessoires non utilisées (ordre de changement numéro 5) ;

ATTENDU QU' une somme additionnelle de 564,09 \$ (plus taxes applicables) a été ajoutée au contrat pour un luminaire supplémentaire au 22 rue de l'Acadie (ordre de changement numéro 6) ;

ATTENDU QU' une facture (5450) d'une somme de 2 165,80 \$ (plus taxes applicables) et un crédit (5530) d'une somme de 635,98 \$ (plus taxes applicables) sont reçus pour ledit projet ;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'affectation de dépenses au fonds de roulement pour une somme de 117 853,04 \$ (taxes nettes) ;

ATTENDU QU' il y a lieu de revoir la somme affectée au fonds de roulement puisque la somme de l'affectation autorisée est plus élevée que la somme effectivement dépensée, soit 114 505,11 \$ (taxes nettes) ;



Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le conseil désire retourner cet excédent, d'une somme de 3 347,93 \$, au fonds de roulement non engagé ;

ATTENDU QUE le conseil désire conserver les remboursements annuels prévus et réduire le dernier paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- D'accepter la facture (5450) et le crédit (5530) et de verser la somme de 1 529,82 \$ (plus taxes applicables) à Énergère inc. pour les travaux de conversion de luminaires de rues à DEL.
- D'autoriser le retour de l'excédent, d'une somme de 3 347,93 \$ (taxes nettes), au fonds de roulement non engagé.
- De conserver les remboursements annuels prévus et de réduire le dernier paiement.

Résolution numéro 227-2020

Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale pour l'année 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'estimation des travaux projetés sur la rue Goulet soit acheminée aux instances gouvernementales concernées en vue de l'obtention d'une aide financière à la voirie locale, à savoir :

Estimation du coût des travaux de voirie

Réfection de la rue Goulet ± 40 000 \$

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à la demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution numéro 228-2020

Mandat à Priorité straTJ inc. pour le soutien à la coordination des mesures d'urgence

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Priorité straTJ inc. pour le soutien à la coordination des mesures d'urgence ;

ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels sous forme de banque d'heures, à savoir 10 heures à 120 \$ l'heure, soit un maximum de 1 200 \$ (plus taxes applicables), est reçue de Priorité straTJ inc. pour la réalisation de ce mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires pour le soutien à la coordination des mesures d'urgence et de mandater Priorité straTJ inc. pour une



*Municipalité de
Saint-Jacques*

somme maximale de 1 200 \$ (plus taxes applicables).

Budget 2020

Résolution numéro 229-2020

Versement de la contribution annuelle à la Croix-Rouge canadienne pour les services aux sinistrés

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente entre la Municipalité de Saint-Jacques et la Société canadienne de la Croix-Rouge, la Municipalité doit verser une contribution annuelle de 0,17 \$ par citoyen pour les services aux sinistrés dans le plan de sécurité civile municipale ;

ATTENDU QU' un avis de contribution d'une somme de 705,16 \$ est reçu de la Société canadienne de la Croix-Rouge pour la période de juin 2020 à mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le versement de la contribution annuelle d'une somme de 705,16 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés pour la période de juin 2020 à mai 2021.

Budget 2020

Résolution numéro 230-2020

Démission de l'employé numéro 06-0002 à titre de premier répondant du Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE l'employé numéro 06-0002 nous informe, dans sa correspondance du 24 avril 2020, qu'il quitte sa fonction de premier répondant pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques pour des raisons de non-disponibilité ;

ATTENDU QUE l'employé numéro 06-0002 demeurera pompier pour le Service de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de l'employé numéro 06-0002 à titre de premier répondant pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques.

HYGIÈNE MILIEU

Résolution numéro 231-2020

Demande de raccordement aux services publics pour le lot numéro 4 082 674 (rue de Grand Champ) situé à Sainte-Julienne

ATTENDU QUE madame Diane Paquin s'adresse au conseil municipal dans sa correspondance du 6 mai 2020, dans le but d'obtenir l'autorisation de la Municipalité de Saint-Jacques pour effectuer des travaux de raccordement aux services publics pour le lot numéro 4 082 674 (rue de Grand Champ) situé à Sainte-Julienne ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède une politique relative à une telle demande (résolutions numéro 138-2018 et 139-2018) ;



Municipalité de
Saint-Jacques

ATTENDU QUE

l'ensemble des coûts reliés aux travaux sont à la charge du demandeur ;

ATTENDU QUE

les travaux seront effectués, dès que la demande sera complète, sous la supervision du Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de raccordement aux services publics de madame Diane Paquin, propriétaire du lot numéro 4 082 674 (rue de Grand Champ) situé à Sainte-Julienne.

Résolution numéro 232-2020

Honoraires professionnels à *Asisto inc.* pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à *Asisto inc.* pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées (résolution numéro 437-2019) ;

ATTENDU QU'

une facture d'une somme de 680 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (6706) et de verser la somme de 680 \$ (plus taxes applicables) à *Asisto inc.* pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées.

Règlement numéro 005-2019

Résolution numéro 233-2020

Avenant au mandat à *FNX-INNOV inc.* pour des services professionnels dans le cadre de l'implantation d'un poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à *FNX-INNOV inc.* pour des services professionnels dans le cadre de l'implantation d'un poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques (résolution numéro 354-2019) ;

ATTENDU QUE

FNX-INNOV inc. soumet une demande d'avenant pour des services professionnels supplémentaires d'une somme de 1 800 \$ (plus taxes applicables) pour la modification de la tension de raccordement d'Hydro-Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'avenant au mandat de *FNX-INNOV inc.* d'une somme de 1 800 \$ (plus taxes applicables), en lien avec les services professionnels supplémentaires dans le cadre de l'implantation d'un poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques.

Règlement numéro 002-2017



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 234-2020

Achat d'une pompe submersible de remplacement pour la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à l'achat d'une pompe submersible de remplacement pour éviter les débordements lors des travaux de maintenance à la station de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 10 950 \$ (plus taxes applicables) est reçue de *Les Entreprises B. Champagne inc.* pour la fourniture d'une pompe submersible Flygt (modèle NP3102.181) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 10 950 \$ (plus taxes applicables) de *Les Entreprises B. Champagne inc.* pour l'achat d'une pompe submersible de remplacement pour la station de traitement des eaux usées.

Budget 2020

Résolution numéro 235-2020

Mandat à GBI experts-conseils inc. pour des services professionnels d'ingénierie en traitement des eaux dans le cadre de la mise à niveau de la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec GBI experts-conseils inc. pour des services professionnels d'ingénierie en traitement des eaux dans le cadre de la mise à niveau de la station de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 85 000 \$ (plus taxes et dépenses applicables) est reçue de GBI experts-conseils inc. pour la réalisation de ce mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 85 000 \$ (plus taxes et dépenses applicables) et de mandater GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels d'ingénierie en traitement des eaux dans le cadre de la mise à niveau de la station de traitement des eaux usées.

URBANISME

Résolution numéro 236-2020

Facturation pour le fonds de parcs et terrains de jeux à monsieur Gérard Dupuis

ATTENDU QUE monsieur Gérard Dupuis a procédé à un lotissement du lot numéro 6 105 296 (262 rue Saint-Jacques) ;

ATTENDU QUE les nouveaux lots numéro 6 366 817 (nouveau lot à être construit) et 6 366 818 (lot résiduel déjà construit) sont situés en bordure de la rue Saint-Jacques ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

le propriétaire des lots s'engage à payer les droits obligatoires relatifs au fonds de parcs et terrains de jeux (règlement numéro 56-2001, article 3.2.5) ;

ATTENDU QUE

lesdits frais sont de 214,76 \$, somme équivalente à 4 % de la valeur du lot numéro 6 366 818 estimée à 5 368,91 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la facturation de la somme de 214,76 \$ à monsieur Gérard Dupuis pour le fonds de parcs et terrains de jeux concernant le projet de lotissement du lot numéro 6 105 296 situé en bordure de la rue Saint-Jacques.

Résolution numéro 237-2020

Demande de dérogation mineure – Lot numéro 3 024 985 (88 rue du Collège)

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur le lot numéro 3 024 985 (88 rue du Collège) et situé dans la zone R1-52 afin de permettre, dans un premier temps, que la remise soit située à 0,86 mètre de la ligne de lot arrière au lieu de 1 mètre, tel qu'exigé à l'article 6.2.1 ligne 17 du tableau paragraphe b) dans la quatrième colonne du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques et, dans un second temps, que l'appareil de climatisation soit situé dans la cour avant secondaire à 5,17 mètres de la ligne du lot au lieu d'être implanté dans la cour latérale ou arrière à 3 mètres de la ligne de lot, tel qu'exigé à l'article 6.2.1 ligne 25 paragraphe a) dans la troisième colonne du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme (référence au compte rendu du CCU du 24 avril 2020) étant donné que la demande ne porte pas préjudice aux propriétés voisines.

Résolution numéro 238-2020

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 21 mai 2020

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a eu lieu le 21 mai 2020.

Résolution numéro 239-2020

Demande de permis soumise au PIIA pour l'installation d'une enseigne sur poteau au 242 rue Saint-Jacques (kiosque et crèmerie Aux Fruits du Soleil inc.)

ATTENDU QU'

une demande de permis est présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'installation d'une enseigne sur poteau au 242 rue Saint-Jacques (kiosque et crèmerie Aux Fruits du Soleil) ;

ATTENDU QUE

le bâtiment est situé dans une zone soumise au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU QU'

après l'analyse des critères d'évaluation du PIIA, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil l'émission du permis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de délivrer un permis à madame Cindy



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Héту et monsieur Éric Leblanc (kiosque et cr merie Aux Fruits du Soleil), selon les recommandations et conditions  mises par le comit  consultatif d'urbanisme (compte rendu du 21 mai 2020), pour l'installation d'une enseigne sur poteau.

LOISIRS

R solution num ro 240-2020

Abrogation et remplacement de la r solution num ro 042-2020 pour le spectacle de Carl Cadorette pr sent  lors des c l brations de la f te nationale

ATTENDU QUE les  v nements publics de la Municipalit  de Saint-Jacques ont  t  annul s jusqu'au 31 ao t 2020 en raison de la pand mie du COVID-19 et, qu'en cons quence, les c l brations de la f te nationale du 24 juin 2020 n'auront pas lieu ;

ATTENDU QUE la pr sente r solution abroge et remplace la r solution num ro 042-2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalit  de Saint-Jacques d sire modifier l'entente conclue avec Productions Hugues Pomerleau inc. pour le spectacle de Carl Cadorette afin de le reporter au 24 juin 2021 ;

ATTENDU QUE Productions Hugues Pomerleau inc. propose le spectacle de Carl Cadorette au m me co t, soit une somme de 1 149,75 \$ (incluant les taxes) ;

ATTENDU QU' la Municipalit  a d j  fait le versement d'un acompte d'une somme de 574,88 \$ (incluant les taxes) ;

ATTENDU QU' la Municipalit  s'engage   verser le solde d'une somme de 574,87 \$ (incluant les taxes) par ch que postdat  (24 juin 2021)   l'ordre de « Productions Hugues Pomerleau inc. » ;

EN CONS QUENCE, il est propos  par madame Sophie Racette et r solu   l'unanimit  des conseillers et conseill res pr sents d'autoriser madame Jos e Favreau, directrice g n rale et secr taire-tr sori re,   signer, pour et au nom de la Municipalit  de Saint-Jacques, le contrat avec Productions Hugues Pomerleau inc. pour le spectacle de Carl Cadorette du 24 juin 2021.

R solution num ro 241-2020

Abrogation et remplacement de la r solution num ro 647-2019 pour la location d'un chapiteau pour les c l brations de la f te nationale

ATTENDU QUE les  v nements publics de la Municipalit  de Saint-Jacques ont  t  annul s jusqu'au 31 ao t 2020 en raison de la pand mie du COVID-19 et, qu'en cons quence, les c l brations de la f te nationale du 24 juin 2020 n'auront pas lieu ;

ATTENDU QUE la pr sente r solution abroge et remplace la r solution num ro 647-2019 ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques désire modifier l'entente conclue avec Chapiteaux Primeau pour la location d'un chapiteau (60X80) afin de le réserver pour le 24 juin 2021 ;

ATTENDU QUE

Chapiteaux Primeau propose la location dudit chapiteau au même coût, soit une somme de 2 696,16 \$ (incluant les taxes et les frais de transport) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 2 696,16 \$ (incluant les taxes et les frais de transport) et de réserver la location d'un chapiteau de Chapiteaux Primeau dans le cadre des célébrations de la fête nationale du 24 juin 2021.

Résolution numéro 242-2020

Correction des critères d'admissibilité pour la subvention du Programme d'aide financière aux activités sportives et artistiques de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU'

il y a lieu de corriger le deuxième point de la section « Critères d'admissibilité pour la subvention » du Programme d'aide financière aux activités sportives et artistiques de la Municipalité de Saint-Jacques de la manière suivante :

- La ou le participant doit s'être inscrit à une activité sportive régie par une fédération, une entreprise ou un organisme. La participation se traduit par une formation ou une session de cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la correction du deuxième point de la section « Critères d'admissibilité pour la subvention » du Programme d'aide financière aux activités sportives et artistiques de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution numéro 243-2020

Tenue du camp de jour de l'été 2020

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques va mettre en place les recommandations de la CNESST et de Santé Québec pour l'ouverture d'un camp de jour en période de pandémie (COVID-19) ;

ATTENDU QUE

le nombre de participants est fixé à un maximum de 50 jeunes par semaine pour la période estivale ;

ATTENDU QUE

considérant la situation, la Municipalité de Saint-Jacques va accorder la priorité aux enfants de Saint-Jacques pour cette année ;

ATTENDU QUE

les municipalités de Saint-Alexis et de Sainte-Marie-Salomé seront informées de la situation exceptionnelle ;

ATTENDU QUE

le camp de jour n'offrira pas de service de garde ;

ATTENDU QUE

l'horaire sera de 8 h à 17 h ;



Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE

les coûts par semaine seront de 60 \$ pour le 1^{er} enfant, de 50 \$ pour le 2^e enfant et de 40 \$ pour le 3^e enfant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la tenue du camp de jour de l'été 2020 selon les conditions et recommandations exceptionnelles dues à la période de pandémie (COVID-19).

Résolution numéro 244-2020

Mandat à Cimentier J.F. Migué inc. pour la confection de bordures de béton pour les terrains de pétanque

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Cimentier J.F. Migué inc. pour la confection de bordures de béton pour les terrains de pétanque ;

ATTENDU QU'

une proposition d'une somme de 10 000 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Cimentier J.F. Migué inc. pour la réalisation de ce mandat ;

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 10 000 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Cimentier J.F. Migué inc. pour la confection de bordures de béton pour les terrains de pétanque.

Budget 2020

BIBLIOTHÈQUE, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Résolution numéro 245-2020

Mises à pied temporaires des employées numéro 04-0005 et 04-0006

ATTENDU QUE

la situation actuelle (COVID-19) oblige la Municipalité de Saint-Jacques au maintien des services essentiels ;

ATTENDU QUE

la bibliothèque ne fait pas partie de la liste des services essentiels ;

ATTENDU QUE

les employées numéro 04-0005 et 04-0006 ont été temporairement mises à pied, et ce, en date du 13 avril 2020 ;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques assure l'entièreté des primes d'assurance collective jusqu'à la réembauche des dites employées ;

ATTENDU QUE

les primes d'assurance invalidité de courte durée seront assurées par les employées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner les mises à pieds temporaires des employées numéro 04-0005 et 04-0006.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

VARIA

Résolution numéro 246-2020

Abrogation de l'embauche de l'aide-animatrice pour le camp de jour de l'été 2020

ATTENDU QUE madame Justine Brisson a été embauchée à titre d'aide-animatrice pour le camp de jour de l'été 2020 (résolution numéro 080-2020) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'abroger l'embauche de madame Justine Brisson à titre d'aide-animatrice pour le camp de jour de l'été 2020.

Résolution numéro 247-2020

Engagement de réfection de la rue Venne (tronçons T88, T89, T90 et T91)

ATTENDU QUE la Position ministérielle sur l'application des normes pan-canadiennes de débordements des réseaux d'égouts municipaux s'applique aux ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAEU) desservis par une station d'épuration, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts domestiques ne sera autorisé sans que le requérant ait prévu des mesures compensatoires selon les modalités prévues dans cette dernière position ;

ATTENDU QUE le MELCC demande de fournir des mesures compensatoires dans la demande d'autorisation # 7311-14-01-61280-28 du projet situé à l'intérieur des rues Laurin et des Mésanges afin d'éviter l'augmentation de la fréquence des débordements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques s'engage à procéder à des travaux de réfection sur la rue Venne tel que décrit dans le rapport de GBI experts-conseils inc. sur la mesure compensatoire proposée pour le projet situé à l'intérieur des rues Laurin et des Mésanges. Ces travaux de réfection seront réalisés dans le cadre de programme de subvention d'ici un horizon 2025.

Résolution numéro 248-2020

Réouverture progressive de la bibliothèque municipale Marcel-Dugas

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a autorisé la réouverture des bibliothèques publiques en date du 29 mai 2020 ;

ATTENDU QUE nous devons voir à l'organisation du travail à la bibliothèque afin de satisfaire les exigences d'hygiène reliées à la COVID-19

ATTENDU QUE madame Jeanne Contant reprendra son horaire normal de travail à compter du 8 juin 2020 ;

ATTENDU QUE nous offrirons le service de cueillette de livres à la population à compter du 15 juin, et cela, selon l'horaire normal



Municipalité de
Saint-Jacques

de la bibliothèque, à l'exception du samedi où la bibliothèque sera fermée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le retour au travail de madame Jeanne Contant en date du 8 juin 2020.

Résolution numéro 249-2020

Renouvellement de l'assurance collective des employés et des employées

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance collective des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques ;

ATTENDU QU' une proposition est reçue de ASQ Consultants ;

ATTENDU QUE l'augmentation pour la prochaine année, à compter du 1^{er} juin 2020, est de 2,8 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de ASQ Consultants pour le renouvellement du contrat d'assurance collective des employés et employées de la Municipalité de Saint-Jacques à compter du 1^{er} juin 2020.

Résolution numéro 250-2020

Démission de l'employée numéro 04-0006

ATTENDU QUE l'employée numéro 04-0006 nous informe qu'elle quittera ses fonctions en date du 29 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de l'employée numéro 04-006 à titre de technicienne pour le Service culturel.

PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 251-2020

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 40.

[Signé]

Annie Jolicoeur,
Directrice des finances et
secrétaire-trésorière adjointe

[Signé]

Josyane Forest,
Mairesse

Les résolutions numéro 216-2020 à 251-2020 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.